

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Madame Huguette TOURAILLE, Madame Blandine DEMAZOIN, Madame Laurence DELMAS, Monsieur Michel ESCUDIER, Monsieur Philippe PAULIAC, Madame Bernadette SEINCE, Madame Fanny ORSAL, Madame Lucie SALESSE, Madame Annie JOUVE, Monsieur Arnaud MOREAU, Monsieur Roger VILLIEN.

Excusés : Maître GERVAIS René,

Procuration : Monsieur CHAVINIER Dominique.

Secrétaire de la séance : Madame Bernadette SEINCE.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

Vote des taux de la fiscalité 2021 (2021_031)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2020 à savoir : Taxe d'habitation, 17.31 % ; Taxe foncière bâti, 12.47 % ; Taxe foncière non bâti, 99.08 %.

Suite à une refonte de la fiscalité, la commune ne fixe plus le taux de taxe d'habitation. Le nouveau taux de taxe foncière bâti est l'addition des taux communal et départemental. Monsieur le Maire propose de n'appliquer aucune augmentation, soit : Taxe foncière bâti (12.47 % + 23.56 %) 36.03 % ; Taxe foncière non bâti, 99.08 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir ces taux pour l'année 2021.

Vote du budget primitif 2021 - Vebret (2021_032)

Monsieur le Maire présente le budget de la Commune pour l'année 2021, d'un montant de 2 384 891.19 € en dépenses et de 2 843 620.49 € en recettes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le budget Commune 2021.

Budget Assainissement 2021 (2021_033)

Monsieur le Maire présente le budget assainissement de la commune pour l'année 2021, d'un montant de 91 809.22 € en dépenses et de 102 639.29 € en recettes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le budget assainissement de la commune pour 2021.

Modifications des statuts de la Communauté de Communes Sumène Artense (2021_034)

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire N°20210311004DE en date du 11 mars 2021 concernant la modification et mise à jour des statuts de la Communauté de communes et notamment la prise d'une nouvelle compétence concernant la mobilité. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre son avis afin d'approuver ou non le transfert d'une nouvelle compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la délibération N°20210311004DE du Conseil communautaire en date du 11 mars 2021 à la modification des statuts de la CCSA et transfert à la Communauté de Communes Sumène Artense la compétence Mobilité.

Modifications et mises à jour des statuts de la Communauté de Communes Sumène Artense. (2021_035)

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la délibération du Conseil communautaire N°20210311003DE en date du 11 mars 2021 concernant la modification des statuts de la Communauté de communes et notamment la modification de la définition de l'intérêt communautaire concernant la protection et mise en valeur de l'environnement notamment pour intégrer :

- 1-5 - Les études et les actions visant à la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs publics et privés dans une démarche de réduction de la consommation énergétique et de valorisation des énergies renouvelables
- ;

1-6 - L'animation et le pilotage de procédures contractuelles comme le TEPOS ;

1-7 - Le soutien et l'accompagnement de tous les projets visant ces mêmes objectifs ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre son avis afin d'approuver ou non la délibération de la Communauté de Communes Sumène Artense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la délibération N°20210311003DE du Conseil Communautaire en date du 11 mars 2021 relative à la mise à jour des statuts de la CCSA concernant la modification de l'intérêt communautaire quant à la protection et mise en valeur de l'environnement.

Dissolution de la régie Cantine/Garderie (2021_036)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés liées à la gestion d'une régie Cantine/Garderie depuis le déménagement de la Trésorerie de Saignes pour le SGC de MAURIAC et propose sa dissolution à compter du 8 mai 2021 au profit d'une gestion par titres.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité, approuve la dissolution de la régie Cantine/Garderie à compter du 08 mai 2021.

Fixation du loyer Commerce (2021_037)

Monsieur Le Maire propose de fixer le montant du loyer pour le commerce situé au 3 Place de la Forge.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer à 200 € H.T. mensuel.

Vente d'un terrain au Conseil Départemental du Cantal et demande de servitude (2021_038)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'acquisition de terrain par le Conseil Départemental du Cantal. Les terrains concernés sont les parcelles B1939, B1941, B1943, B1910 et B1917 pour un total de 9449 m².

De plus une servitude de passage est demandée pour la parcelle B1909.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la vente, fixe le tarif à 1 € par m² soit 9 449.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette vente et à la servitude de passage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

La Secrétaire de séance

Bernadette SEINCE